

**SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL GÉNÉRAL
24 SEPTEMBRE 2024 À 19H00 À LA SALLE POLYVALENTE LA CHÂTAIGNE**

Président du Conseil général, Christian Carron ouvre la séance et salue les membres du Conseil général, du Conseil communal, de l'Administration communale et du public.

Il constate que l'assemblée a été convoquée dans les délais, que l'ensemble de la documentation a été transmis et que le quorum est atteint. Elle peut donc délibérer valablement.

Christian Carron demande à l'assemblée d'observer une minute de recueillement pour les personnes qui nous ont quittés dernièrement, notamment Madame Florie Ajeti et Monsieur Daniel Gex.

D'entente avec le Conseil communal, l'ordre du jour est modifié avec l'ajout du point 7. Élection complémentaire à la COGEST. Il est accepté à l'unanimité, tel que proposé ci-dessous :

1. Bienvenue – contrôle des présences
2. PV de la séance du 11.06.2024
3. Demande de crédits supplémentaires pour des travaux sur les réseaux (électricité, eau et eaux usées) à Tassonières et au Chemin du Rhône pour un montant total de 590'000 francs
4. Postulat no 108, Commission EEEU « Sécurité au pont du garage Gay »
5. Interpellations :
 - No 32, Commission EEEU « Réponses à la population »
 - No 33, Groupes PLR, UDC, MISE, Le Centre « Situation des SI – vente du réseau électrique »
 - No 34, Groupes PLR, UDC, MISE, Le Centre « Situation des SI – coûts et investissements »
 - No 35, Groupe PLR « Intempéries : quelle est la politique de sécurité pour les cours d'eau secondaires sur la commune de Fully ? »
 - No 36, Groupe PLR « PAZ : le Tribunal fédéral valide le recours des organisations écologiques – quelles conséquences pour le développement de la commune ? »
 - No 37, Groupe PLR « Où sera la déchetterie de Fully au 1^{er} janvier 2025 ? »
6. Rapport des commissions
7. Election complémentaire à la COGEST
8. Divers

1. Bienvenue – contrôle des présences

38 membres du Conseil général sur 45 sont présents.

Excusés :

- Léonard Volken, conseiller général Le Centre
- Florine Carron, conseillère générale MISE
- Christophe Thétaz, conseiller général MISE
- Tibor Faiss, conseiller général MISE
- Laetitia Pravato, conseillère générale PLR
- Nicolas Guilhaume, conseiller général UDC
- Simon Pellouchoud, conseiller général UDC

2. PV de la séance du 11.06.2024

Deux modifications du PV du 11.06.2024 sont demandées :

David Tamarcaz, pour la COGEST, propose la modification suivante : article 4, paragraphe 2
« La COGEST recommande une baisse du coefficient d'impôt et une hausse du taux d'indexation pour les citoyens au vu de l'excellente santé financière de la commune et ce, dès le budget 2025. »

Jérémy Gex, chef de groupe du PLR, propose la modification suivante : article 7, paragraphe 7
« Caroline Ançay-Roduit répond ensuite aux diverses questions de l'assemblée, notamment sur la constitution d'une commission ad hoc du Conseil général, prérogative du Bureau qu'elle s'engage à soutenir, ou sur les conséquences d'un refus lors du prochain plénum. »

Le PV ainsi modifié est accepté à l'unanimité par l'assemblée.

3. Demande de crédits supplémentaires pour des travaux sur les réseaux (électricité, eau et eaux usées) à Tassonières et au Chemin du Rhône pour un montant total de 590'000 francs

Christian Carron lit succinctement le courrier du Conseil communal adressés au législatif. Il passe ensuite la parole au président de la COGEST David Tamarcaz.

Ce dernier explique comment la commission s'est penchée sur la question, en vertu du nouveau règlement du Conseil général en vigueur. Les informations reçues en séance extraordinaire du 5 septembre dernier de la part du chef de service et du conseiller communal en charge du dossier, Messieurs Olivier Studer et Aldo Resentera, ont permis à la COGEST de se déterminer à l'unanimité des membres présents en faveur de ces crédits supplémentaires.

Line Dorsaz, pour le groupe Le Centre, remercie la COGEST pour l'efficacité de son intervention et se réjouit que le nouveau règlement ait permis l'anticipation des travaux nécessaires sur ces deux tronçons. Le groupe soutient volontiers cette demande.

L'assemblée passe au vote et **accepte la demande de crédits supplémentaires à l'unanimité.**

4. Postulat N° 108, Commission EEEU « Sécurité au pont du garage Gay »

Président de la Commission EEEU, Thomas Seydoux explique que ce postulat fait suite à la boîte à idées mise à disposition de la population lors des 30 ans du CG en automne 2023. Si la commission a décidé de cibler le pont Gay dans son intervention, c'est qu'il s'agit d'une demande spécifique de la population.

Line Dorsaz, pour le groupe Le Centre, aurait préféré une interpellation, plus adéquate pour ce genre de question et informe que le groupe va voter librement sur le sujet.

Le groupe MISE, par Adrien Pinho, soutient la position de l'EEEU, la sécurité des enfants aux abords des routes cantonales est primordiale.

Bernard Guex, chef de la Police communale, explique que la demande a déjà été déposée auprès de l'Etat du Valais. Malheureusement, le canton a refusé l'engagement d'un patrouilleur supplémentaire, justifiant qu'il existe deux alternatives sécurisées à proximité (pont de Châtaignier, pont du café des Amis).

L'assemblée passe au vote et **accepte le Postulat N° 108 par 25 oui, 5 non et 6 abstentions.**

5. Interpellations

- No 32, Commission EEEU « Réponses à la population »

Concernant la main courante à la ruelle du Moulin, le conseiller communal Emmanuel Carron répond qu'elle existe déjà bel et bien. Elle a été installée à la suite d'une demande de Monsieur Roger Carron en 2017.

Concernant le miroir à la sortie du parking de la Migros, Bernard Guex, chef de la Police communale, explique que pour différentes dispositions légales, il n'est pas possible d'en installer.

Concernant les WC publics, Nicolas Fellay, chef du Service technique, relève que ces installations font très souvent l'objet de vandalisme, ce qui explique, qu'elles soient aussi souvent fermées pour remise en état. Des toilettes en inox, difficilement endommageables, comme celles installées aux Follaterres permettraient un entretien facilité. Il n'existe aucun plan de situation pour les quatre WC publics.

- No 33, Groupes PLR, UDC, MISE, Le Centre « Situation des SI – vente du réseau électrique »

Vincent Pravato, premier signataire de l'interpellation, motive l'intervention signée par les quatre groupes politiques, qui constituent le Conseil général. L'urgence de la vente des SI évoquée lors du dernier plénum est subitement complètement mise de côté sans la moindre explication. Le Conseil communal donne l'impression de vouloir rester opaque, ce qui favorise toutes sortes de suppositions. Le législatif souhaite de la transparence dans ce dossier.

Présidente de la Commune, Caroline Ançay-Roduit rappelle que lors du plénum du 11 juin dernier, le Conseil général a accepté le principe que le service électrique et le télé-réseau soient intégrés dans une structure régionale de plus grande importance. Cette décision démontre que le Conseil général a bien compris le bienfondé de cette évolution.

Elle rappelle que le processus mis en place, ainsi que la nomination d'un comité de sélection, ont été validés par le Conseil communal et qu'il nécessite du temps.

1. Le comité de sélection, composé de onze experts juridiques, financiers, techniques administratifs et politiques a transmis son rapport, ses conclusions et son préavis au Conseil communal. En séance du 25 juin 2024, l'Exécutif a décidé de poursuivre les négociations avec les deux sociétés et devient l'entité qui poursuit les démarches en lieu et place du comité de sélection. Au lendemain de cette décision, le président du Conseil général a été informé qu'il n'y aurait pas de plénum extraordinaire en août. Ce dernier a transmis aussitôt l'information à tous les chefs de groupe.
2. Pour une mise en œuvre dès 2025, il était impératif que le Conseil général puisse prendre une décision au plus tard en août. C'est ce qui a motivé la volonté de tenir un plénum à cette période. Pour rappel, la loi exige que les tarifs électriques de l'année suivante soient publiés à fin août de l'année précédente. Compte tenu des décisions prises par le Conseil communal le 25 juin, de poursuivre les négociations, il n'était dès lors plus possible de terminer le processus selon le planning initial.
3. La prochaine étape est l'établissement des questions supplémentaires à l'attention des partenaires potentiels pour la poursuite des négociations. Les partenaires sont informés sur l'état de situation du processus. Le Conseil général sera intégré pour l'analyse de l'offre de vente dès que le choix du partenaire aura été fait par le Conseil communal.

- No 34, Groupes PLR, UDC, MISE, Le Centre « Situation des SI – coûts et investissements »

Jérémy Gex, signataire de l'interpellation, également signée par les quatre groupes politiques, exprime la préoccupation de ces derniers concernant la non-finalisation de la vente. Les coûts de sous-traitance pour la maintenance du réseau ainsi que les investissements pour garantir un service fiable sont-ils budgétés pour l'année prochaine ?

Aldo Resenterra, conseiller communal en charge des SI, admet que les questions des groupes du Conseil général sont légitimes. A la première question, il rassure l'assemblée et confirme que les investissements planifiés sont maintenus tant que le choix du partenaire n'est pas définitif. Lors de la décision, les éléments inclus dans l'appel d'offre, qui doivent être adaptés suite au décalage temporel, le seront. En ce qui concerne les deux offres, elles sont considérées comme indicatives et peuvent encore être ajustées. Quelques questions ouvertes seront travaillées durant les rencontres avec les preneurs d'offre. A noter que la limite de validité des offres est déterminée plus par certaines conditions tarifaires, que par des conditions générales de reprise.

- No 35, Groupe PLR « Intempéries : quelle est la politique de sécurité pour les cours d'eau secondaires sur la commune de Fully ? »

Christophe Ançay, premier signataire, motive son interpellation

Emmanuel Carron, conseiller communal en charge des cours d'eau, explique qu'un plan quadriennal a été validé le 21 juillet 2017. Les canaux et torrents sont priorisés en 4 niveaux : pluriannuels (5 tronçons), annuels jusqu'au 15 juillet (10 tronçons), annuels jusqu'à mi-septembre (23 tronçons) et biennales (12 tronçons).

En ce qui concerne les inondations du chemin du Provence, il y avait certes beaucoup d'eau à ce moment-là, mais une erreur humaine est derrière ce problème et les assurances sont en train d'étudier le cas.

Alain Mermoud, conseiller communal en charge de la sécurité explique pourquoi le local des pompiers est situé côté Sud du Rhône. L'ancien local était trop petit par rapport à l'expansion communale et il n'y avait que très peu de terrains en possession de la Commune, qui se prêtaient pour ce genre d'infrastructure.

- No 36, Groupe PLR « PAZ : le Tribunal fédéral valide le recours des organisations écologiques – quelles conséquences pour le développement de la commune ? »

Eloise Dorsaz, signataire de l'interpellation, résume la situation. Après plusieurs années de travail, le projet de révision du plan zone de Fully a été adopté en 2014, mais l'homologation partielle par le Conseil d'Etat en 2020 a été contestée par des organismes de protection de l'environnement. En juin 2024, le Tribunal fédéral a annulé cette homologation, renvoyant le dossier à la Commune pour une nouvelle décision, ce qui a plongé les citoyens dans l'incertitude. La Commune doit maintenant réviser ses plans et règlements d'ici 2026, mais il semble peu probable qu'elle puisse respecter ce délai, laissant les citoyens dans le flou quant aux conséquences concrètes et aux prochaines étapes.

Béatrice Masson Giroud, conseillère communale en charge de l'urbanisme, explique que l'arrêt du TF a cassé l'homologation du PAZ RCCZ 2020. C'est désormais le PAZ RCC 1984 qui est applicable, avec possibilité de mise en vigueur partielle du PAZ RCCZ 2020. Cet arrêt plonge la Commune dans une situation inextricable : quelle que soit la décision qui sera prise, elle sera en partie fautive. Il faut tenter de trouver la moins pire des solutions, celle qui apportera le plus de clarté et de sécurité à la population Fulliéraine. Le Conseil communal prendra une décision prochainement, afin de ne pas laisser ce flou persister. Si la décision du TF est complexe, elle est claire et immédiatement applicable pour les Hauts : plus de construction possible, sauf pour quelques exceptions, comme le centre de Buitonnaz. Quant à la Maison de la petite arvine, le Conseil communal a appuyé les initiateurs du projet, afin d'anticiper le problème lié à la zone et les guider vers un autre choix de situation. Les autres projets du PDR sont en zone agricole, donc pas concernés. Pour le téléphérique Fully-Chiboz, si le fait que ses arrivées et départs soient situés en zone à bâtir est une condition sine qua non de sa réalisation, alors la décision du TF concernant les Hauts compromettrait le projet.

- No 37, Groupe PLR « Où sera la déchetterie de Fully au 1^{er} janvier 2025 ? »

Anyssia Jacquemai, pour le groupe PLR, présente l'interpellation et rappelle que diverses solutions ont été envisagées pour remplacer l'actuelle déchetterie. Un accord avec Martigny pour la zone du Vernay aurait été trouvé et devrait entrer en vigueur dès le 1^{er} janvier 2025. Qu'en est-il ?

Conseiller communal en charge du dossier, Emmanuel Carron informe que la zone du Vernay doit subir des analyses concernant sa teneur en pollution avant de pouvoir s'agrandir. La déchetterie actuelle de la Botzache à Mazembroz reste donc en fonction. Depuis avril 2023, l'administration communale relance régulièrement la commune de Martigny pour établir une convention ainsi qu'une mise en conformité du règlement de la voirie.

6. Rapport des commissions

Président de la commission EEEU, Thomas Seydoux présente à l'assemblée la mission reçue par le Conseil communal concernant la nomenclature des ponts sur le canal de Fully. Le récapitulatif avec la présentation faite à l'exécutif se trouve en pièce jointe. La commission a veillé à respecter les noms locaux déjà existants et à trouver des noms adaptés pour les nouveaux ponts.

7. Election complémentaire à la COGEST

Le président Christian Carron lit le courrier envoyé par Christophe Thétaz au sujet de sa démission de ladite commission, dont il est le vice-président.

Isabelle Remy-Carron pour le groupe MISE propose Léonard Dorsaz comme candidat. A main levée, **l'assemblée élit à l'unanimité Léonard Dorsaz à la COGEST** pour la fin de la législature.

David Taramarcay propose que la question de la vice-présidence soit discutée à l'interne de la commission.

8. Divers

- Christian Carron lit la question envoyée au Bureau avant la séance plénière par Anyssia Jacquemai au sujet de la structure d'accueil Soleil bleu de Branson. Conseillère communale Anouck Dorsaz-Vielle explique que des travaux sont en cours sur la rue St-Ours et que cela provoque des nuisances pour la crèche. Les locaux de l'UAPE à la rue de la Chapelle ne sont pas concernés. Néanmoins, les ouvriers, les parents et les enfants ont tous été sensibilisés aux dangers. Elle précise également qu'entre 8 et 20 enfants sont accueillis durant les travaux à Vers l'Eglise. Le personnel et le matériel de Soleil bleu ont été installés dans une salle du bâtiment de la crèche au centre du village.
- Edmond Isoz exprime son malaise concernant l'étape finale du processus devant aboutir à la vente du service électrique et du télé-réseau. L'exécutif a partiellement répondu à ses questions durant la soirée. Il insiste néanmoins sur la nécessité de nommer une commission ad-hoc, dès que le Conseil communal aura arrêté sa décision, afin de pouvoir étudier le dossier en profondeur.
- Jérémy Gex, chef de groupe PLR, revient sur le sujet des WC publics et demande pourquoi il n'est pas envisagé de transformer les WC actuels et de les faire en inox. Caroline Ançay-Roduit prend note de la proposition et reviendra sur le sujet prochainement.
- Isabelle Remy-Carron aimerait savoir ce que le Conseil communal envisage de faire avec la Belle-Usine. Caroline Ançay-Roduit explique qu'un mandat de réflexion sur l'avenir de la Belle-Usine a été donné à trois personnes pour travailler sur la question. Un rapport vient d'être déposé. En l'état, l'association Belle-Usine est propriétaire du matériel, la Commune du bâtiment. Les deux parties essaient de trouver une solution pour poursuivre les manifestations, mais tout est en cours.

- Nicolas Dorsaz demande à son tour la parole et s'exprime en son nom propre. Il remet en question l'utilité du plénum du soir qui n'a débouché que sur un vote et l'élection de Léonard Dorsaz à la COGEST. Certes, bon nombre d'interpellation ont été déposées avec des sujets importants. Néanmoins, aucune réponse donnée ce soir n'était pas déjà connue de la plupart des membres du Conseil général. Il se pose donc la question du bienfondé de ce plénum, à la veille des élections communales, qui s'apparente plus à une tribune politique qu'à un plénum législatif. Il invite tous les futurs élus à se rappeler de cette intervention durant la prochaine législature et de se réunir uniquement lorsque les conditions le demandent réellement.
- Pour conclure, le Président Christian Carron remercie l'ensemble du Conseil général pour l'engagement, les discussions et les débats constructifs qui ont eu lieu. Il profite de féliciter Simon Pellouchoud et David Tamarcaz, respectivement nouveau papa de Cyril et grand-papa d'Alizée.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance à 21h00.

Le Président
Christian Carron

Le Secrétaire
Nicolas Dorsaz

Annexes:

Rapport EEEU – nomenclature ponts
Question – Structures accueil Branson